

Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-LETTRE-000132-28/07/2014

Date de publication : 28/07/2014

Lettre Type / Modèle

LETTRE - SJ - Modèle de demande d'avis relative à la mise en œuvre de la garantie prévue à l'article L. 80 C du LPF (Rescrit au profit d'organismes recevant des dons)

Vous voudrez bien apporter des réponses détaillées aux questions ci-après.

Il vous est demandé de joindre en annexe tout document susceptible de compléter utilement ces questions.

I. Identification de l'auteur de la demande

- Nom :
- Qualité :
- Adresse :
- Téléphone :
- Mail :

II. Identification de l'organisme (joindre une copie des statuts)

- Dénomination :
 - Adresse du siège social (et des établissements...) :
 - Objet statutaire :
 - Affiliation (fédération, groupement, fondation...)
 - Imposition aux impôts commerciaux : oui non
- Si oui, lesquels :

III. Composition et gestion de l'organisme

- Nombre de membres (personnes physiques, morales, autres, ...)
- Qualité des membres (droit de vote, convocation aux assemblées générales...)
- Noms, adresses, professions des dirigeants (préciser la fonction exercée au sein de l'organisme et le montant par dirigeant des rémunérations et indemnités annuelles)
- Salariés : nombre, rémunération, avantage en nature, fonctions éventuelles au sein du conseil d'administration

IV. Activités exercées

- Lieu d'exercice des activités :
- Activités exercées (à titre permanent, occasionnel) :
- Modalité d'exercice (bénéficiaires des opérations, prix pratiqués...) :
- Description des projets en cours :

V. Ressources de l'organisme

- Dons (indiquer le montant) :
 - Autres (indiquer le montant par nature de ressource) :
 - Cotisations :
 - Subventions :
 - Ventes :
 - Prestations :
 - Existence d'un secteur lucratif : oui non
Si oui,
 - Préciser la nature de(s) (l') activité(s) lucrative(s) :
 - La répartition et le pourcentage des ressources par catégorie (dons et autres) affectées au secteur lucratif et non lucratif :
 - La part respective des effectifs ou des moyens consacrés respectivement à l'activité lucrative et à l'activité non lucrative :
 - Y a-t-il une sectorisation entre le secteur lucratif et le secteur non lucratif ?
- Préciser les modalités pratiques de définition de cette distinction (comptabilité distincte, affectation des ressources et des charges entre les deux secteurs ...)
- .
 - .
 - .
 - .

VI. Observations complémentaires

Observations que vous jugerez utiles à l'appréciation de la situation de l'organisme au regard des [articles 200 du CGI et 238 bis du CGI](#)

.
. .
. .
. .

A, le

Certifié exact, complet et sincère

Signature et qualité du signataire

Commentaire(s) renvoyant à ce document:

[SJ - Garantie contre les changements de position de l'administration fiscale - Garantie contre les changements de doctrine - Procédures de rescrit fiscal - Rescrit fiscal, garantie apportée par une prise de position formelle sur l'appréciation d'une situation de fait - Rescrits spécifiques avec l'accord implicite en cas d'absence de réponse de l'administration dans un délai encadré - Rescrit au profit d'organismes recevant des dons](#)